Inscriptions scolaires

La Direction de l'Education délivre les certificats d'inscription sur présentation des pièces justificatives demandées aux parents. Ensuite ces derniers peuvent prendre rendez-vous avec le directeur d'école pour qu'il se charge de l'admission de l'élève au sein de l'école.

POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2026, LES DÉMARCHES POUR OBTENIR UN CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE POUR LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES POURRONT ÊTRE EFFECTUÉES À PARTIR DU 23 FÉVRIER 2026 AUPRÈS DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION.

Dans quel cas demander un certificat d'inscription ?

Les parents ou représentants légaux doivent faire une démarche administrative auprès de la Direction de l'Education pour une inscription scolaire :

- quand leur enfant va fréquenter pour la première fois une école maternelle. En effet, l'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans.
- quand leur enfant va entrer au CP et qu'il est scolarisé en GS à l'école Jean Macé ou Pierre Loti. Pour les enfants scolarisés dans un groupe scolaire, l'inscription se fait automatiquement, donc aucune démarche n'est nécessaire.
- quand ils déménagent à l'intérieur de Gravelines
- quand ils sont nouvellement arrivés sur Gravelines
- quand ils souhaitent que leur enfant change d'école

L'enfant est scolarisé dans une école suivant la sectorisation scolaire établie.

Annuaire des établissements scolaires [1]

Quelle démarche administrative pour inscrire mon enfant dans une école publique ?

POSSEDER UN COMPTE SUR LE PORTAIL FAMILLE

Avant de commencer cette démarche, si vous n'avez pas encore de compte sur le portail Famille [2] , allez sur celui-ci puis cliquez sur l'onglet MON COMPTE et indiquez les renseignements demandés et joignez les pièces justificatives demandées. Cette demande de création de compte sera effective après validation par la Direction de l'Education. En effet, vous recevrez un email de validation.

DANS L'ONGLET INSCRIPTIONS SCOLAIRES DU PORTAIL FAMILLE

Après cette validation, vous pourrez aller sur le portail Famille [2] (dans l'onglet **INSCRIPTIONS SCOLAIRES** puis dans l'encart Inscriptions scolaires année en cours ou 2026/2027 selon votre besoin) pour faire votre demande de pré-inscription scolaire.

Vous cliquez, dans l'encart, parmi les 3 cas proposés selon votre situation :

- « Je préinscris mon ou mes enfants à l'école »

Seulement pour une première inscription ou changement d'établissement scolaire

- « Je préinscris mon ou mes enfants à l'école avec une demande de dérogation »

Famille gravelinoise

- « Je préinscris mon ou mes enfants à l'école avec une demande de dérogation »

Famille non gravelinoise

Après étude de votre dossier complet, la Direction vous enverra un email pour vous dire que le certificat d'inscription a été envoyé à la Direction de l'Ecole concernée et que vous pouvez, désormais, prendre rendez-vous avec cette dernière afin de finaliser l'inscription scolaire de votre enfant.

Pour les personnes ne disposant pas d'accès internet ou pour toute autre information, veuillez contacter le **03 28 23 59 24** ou par mail à directioneducation@ville-gravelines.fr [3]

LE DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION

Après avoir cliqué sur l'onglet MON COMPTE vous avez la possibilité d'actualiser vos coordonnées téléphoniques, votre email et votre adresse postale mais surtout votre **Dossier Unique d'Inscription** (DUI).

Le DUI remplace, en quelque sorte, l'ancienne fiche sanitaire de liaison. Il est à mettre à jour, au moins une fois par an, et dès qu'un changement au sein du foyer ou concernant votre enfants survient. A chaque nouvelle année scolaire, la Direction de l'Education vous rappellera de bien procéder à cette actualisation.

Dans la rubrique « **J'actualise mon DUI »**, il sera demandé d'indiquer (Si 1ère création de compte sur le portail Famille) ou de vérifier l'exactitude ou de modifier, au besoin, les renseignements indiqués au sujet de :

- la composition actuelle du foyer
- le droit à l'image de chacun de vos enfants
- les personnes à prévenir en cas de besoin
- la liste des enfants avec indication du régime alimentaire choisi
- autres renseignements tels qu'une allergie, un PAI, le port de lunettes…

Contact

Direction de l'Education

Tél : 03 28 23 59 24

Mail : directioneducation@ville-gravelines.fr [3]

URL de la source (modifié le 26/08/2026 - 09:29): https://www.ville-gravelines.fr/vivre-gravelines/petite-enfance-enfance-education-jeunesse/inscriptions-scolaires

Liens
[1] https://www.ville-gravelines.fr/gravelines-pratique/les-annuaires/etablissements-scolaires-accueils-petite-enfance-jeunesse
[2] http://gravelines-familles.portail-familles.com
[3] mailto:directioneducation@ville-gravelines.fr